

26 juil 2019 -17:10

17 espèces ajoutées sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne

Les espèces exotiques envahissantes, aussi appelées espèces invasives, sont des espèces introduites par l'homme en dehors de leur aire d'origine et qui constituent une menace importante pour la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes (comme la production végétale, l'épuration de l'eau ou la pollinisation).

De nouvelles obligations pour les États membres

La liste européenne constitue l'élément central du Règlement (UE) n°1143/2014 qui vise à prévenir, réduire au minimum et atténuer les effets néfastes des espèces exotiques envahissantes. Les États membres sont chargés de faire respecter une série d'obligations pour chacune des espèces listées, notamment:

- L'interdiction d'importation et de commercialisation ;
- L'interdiction de détention et d'élevage ;
- L'interdiction d'introduction dans la nature ;
- L'obligation de surveillance de leurs populations ;
- L'obligation d'éradication ou de gestion de leurs populations.

La mise en œuvre de ces obligations permet d'apporter une réponse globale, coordonnée et efficace à la problématique des invasions biologiques en Europe. Elle s'appuie sur une collaboration étroite entre tous les États membres. Elle suppose aussi une coopération renforcée avec les secteurs économiques, les organisations non gouvernementales et tous les citoyens.

Mise en œuvre en Belgique

En Belgique, les compétences visées par les différentes obligations du règlement sont partagées entre l'Etat fédéral et les Régions. Les autorités compétentes en Belgique sont :

- Au niveau de l'État fédéral (compétence liée à l'importation, l'exportation et le transit + le milieu marin)

DG Environnement, Service Public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

<https://www.health.belgium.be/fr/animaux-et-vegetaux/biodiversite/les-especes-exotiques-envahissantes-u>

[ne-menace-pour-la-biodiversite](#)

Personne de contact : voir ci-après

- En Wallonie :

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement,
Service Public de Wallonie

<http://biodiversite.wallonie.be/invasives>

Personne de contact : Nicolas Yernaux, porte-parole du Service Public de Wallonie

nicolas.yernaux@spw.wallonie.be / Tel : 081 32 14 54

- En Flandre :

Natuur en Bos van de Vlaamse overheid,

<http://www.natuurenbos.be>

Personne de contact : Marie-Laure Vanwanseele, porte-parole /

marielaure.vanwanseele@vlaanderen.be / Gsm : 0499 86 51 58

- En Région de Bruxelles Capitale :

Bruxelles Environnement / Leefmilieu Brussel

<http://www.environnement.brussels> ou <http://www.leefmilieu.brussels>

Personne de contact : Pauline Lorbat, porte-parole/ plorbat@environnement.brussels / Gsm: 0485 89 47 45

Documents disponibles:

- [listes des 17 nouvelles espèces](#)

- [dossier de presse](#)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be